

DECLARATION INDIVIDUELLE D'INTENTION DE GREVE

Application de l'article 5 de la loi n° 2008-790 du 20 août 2008

Je, soussigné(e),

Nom, prénom : _____

Affectation : _____

Commune : _____ Circonscription : _____

Fonctions : *

Directeur(trice) Adjoint(e) Remplaçant(e) Autres : _____

Ecole et commune d'exercice le jour de la grève (si différente de l'affectation principale) :

Fonctions assurées dans l'école le jour de la grève : *

titulaire de la classe / directeur(trice) non déchargé(e)

remplaçant(e) _____ (indiquer le nom de l'enseignant(e) remplacé(e))

assurant une décharge ou un complément de service _____ (indiquer le nom de l'enseignant(e) remplacé(e))

autres (à préciser) _____

Professeur(e) des écoles, instituteur(trice) informe Madame la DASEN, directrice des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Charente, de mon intention de participer au mouvement de grève prévu pour la journée du ____/____/20____ à partir de ____ heures.

Fait à _____ le ____/____/20____

Signature de l'enseignant(e)

Déclaration à renvoyer à la DSDEN de la Charente :

1- par dépôt direct à la DSDEN de la Charente/DIPER

2- par courrier à :
DSDEN de la Charente
DIPER
Cité administrative – Bât B
Rue Raymond Poincaré
16023 Angoulême cedex

3- par courrier électronique à personnels16@ac-poitiers.fr

ⓘ La réception de la déclaration individuelle d'intention de grève doit impérativement être effectuée dans nos services 48 heures dont 1 jour ouvré avant la date prévue du mouvement de grève, conformément à l'article L. 133-4 du code de l'éducation.

* cocher la case correspondante